



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

O.883.51-7 – ACICI 1 / 09

**Notification aux Parties et Signataires à/de l'Accord instituant  
l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)  
en tant qu'organisation intergouvernementale, conclu à Genève le 9 décembre 2002**

***Accession de la Grenade***

Le 19 janvier 2009, la Grenade a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'accession à l'Accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI) en tant qu'organisation intergouvernementale, conclu à Genève le 9 décembre 2002.

En application de son article 17 paragraphe 3, l'Accord entrera en vigueur pour la Grenade le 30<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle cet instrument a été déposé, soit le 18 février 2009.

La présente communication est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) désigné par l'article 20 de l'Accord.

Berne, le 10 février 2009

